



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES
DOCUMENTS A FOURNIR A L'APPUI
D'UNE DEMANDE DE CONVERSION DE BREVET MILITAIRE

- la **demande de permis de conduire par conversion d'un brevet militaire (cerfa n° 14883*01) complétée et signée**
 - la **demande de permis de conduire au format de l'Union européenne (cerfa N° 14948*01 Réf 06) en couleur, complétée et signée**
 - **2 photos d'identité** récentes et identiques, sur fond clair et uni, tête nue, de face (format 35x45 mm), ni scannées ni numérisées, norme passeport électronique. La hauteur du visage doit être comprise entre 32 et 36 mm. **Vos nom et prénom doivent être notés au dos des photos qui ne seront ni collées, ni agrafées, ni attachées avec un trombone sur les imprimés**
 - **1 justificatif d'identité (photocopie)** : carte nationale d'identité ou passeport français, carte nationale d'identité ou passeport délivré par l'administration compétente de l'Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien, carte nationale d'identité ou passeport suisse. Ces documents doivent être en cours de validité ou périmés depuis moins de deux ans
 - **1 justificatif de domicile (photocopie)** : facture datant de moins de trois mois d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile), avis d'imposition ou certificat de non imposition, quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile), titre de propriété ou quittance de loyer)
- Si le demandeur habite chez un particulier (parent, ami.....)**
- la photocopie de la pièce d'identité de la personne qui l'héberge,
 - une lettre signée certifiant que le demandeur habite chez elle depuis plus de 3 mois,
 - un justificatif de domicile au nom de la personne hébergeant.
- **en cas d'extension de catégorie, la photocopie couleur du permis de conduire. L'original du permis de conduire devra être remis au guichet lors de l'échange avec le nouveau titre**
 - **1 photocopie recto-verso de votre brevet militaire de conduite**
 - **le volet de conversion (vert) signé par l'autorité militaire**, la photographie devant être officialisée par l'apposition d'un timbre sec ou humide **ou** la demande de conversion délivrée par les autorités militaires (armée de terre)
 - **conversion du permis A : une attestation certifiant le suivi de la formation correspondant à la conduite d'une motocyclette dont la cylindrée est supérieure à 125 cm³ et dont la puissance excède 9,6 KW (13 CV)**. En l'absence de cette attestation, seule la catégorie A1 sera délivrée
 - **un certificat médical cerfa n° 14880*01** délivré par un médecin agréé pour dispenser les visites médicales liées aux permis de conduire (groupe lourd) de moins de 2 ans

Le dossier de demande doit être adressé à
PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES
Direction de la réglementation et des libertés publiques
Bureau des usagers de la route
B.P. 70000
79099 NIORT cedex 9

Préfecture des Deux-Sèvres 4, rue Du Guesclin à NIORT
Adresse postale : préfecture des Deux-Sèvres B.P. 70000 79099 NIORT CEDEX 9
Tél. 05 49 08 68 68
Ouverture des services au public le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 45

Mis à jour le 01/07/2016